

Municipalité Saint-Onésime

Parc Intergénérationnel

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'au courant du mois de novembre de nouveaux mobiliers urbains seront installés dans le Parc Intergénérationnel grâce à la subvention des Nouveaux Horizons que nous avons obtenu pendant de la présente année.

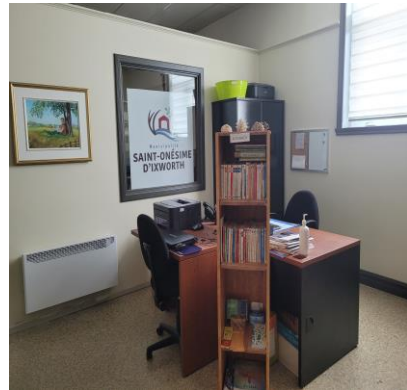
D'autres changements et installations sont également prévus restez à l'affût !

Bibliothèque Le Colibri

L'administration désire féliciter madame Océane Gauthier pour sa nomination à titre de responsable de notre belle bibliothèque.

Celle-ci est présentement en recrutement majeur de bénévoles puisqu'elle est seule pour le moment. Pour offrir vos services, vous pouvez communiquer avec la municipalité par téléphone au 418-856-3018, poste 222 ou par courriel au municipalite@stonesime.com.

Au plaisir de collaborer avec vous !



Licence de chien

Simple rappel concernant les licences de chien.

TOUS les chiens de la Municipalité doivent être enregistrés au bureau municipal au coût de 20 \$. Ce montant est unique pour la durée de vie de votre animal.

Merci de votre collaboration.

L'administration.



12, rue de l'Église
Tél. : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

L'éco-bulletin

Feuillcyclage

Qu'est-ce que c'est ?
Recycler les feuilles mortes sur son terrain en les déchiquetant avec la tondeuse plutôt que de les racler pour les jeter.



Quels avantages ?

- Enrichir le sol
- Aider la rétention de l'eau
- Économiser collectivement
- Réduire les GES



Trucs et astuces

- Passez la tondeuse par temps sec.
- Répartissez les feuilles avant de les tondre si elles s'accumulent.



Trop de feuilles?

- Paillis (plates-bandes, potager)
- Écocentre
- Compost domestique

ATTENTION : les feuilles mortes ne sont PAS acceptées dans votre bac brun!

Saviez-vous que ?

Bien que les feuilles mortes contribuent à la santé de votre sol, celles-ci se transforment en source de pollution lorsqu'elles sont mises aux poubelles.

DES QUESTIONS ?
info@co-eco.org
418 856-2628 #1
www.co-eco.org/feuillcyclage



MOT DE L'ADMINISTRATION

Bonjour à tous et à toutes,

Comme vous le savez, les élections municipales arrivent à grands pas et nous voulons que le prochain mot du maire ou du conseiller en soit un qui sera composé par vos nouveaux élus. Voilà pourquoi l'édition de novembre sera différente.

Nous sommes conscients que l'année 2021 n'a pas été de tout repos en partie avec la COVID19. Tous ont dû s'adapter aux nombreuses mesures sanitaires mises en place.

Par contre, cette situation nous a permis de mettre l'emphase sur différents projets que nous jugeons importants au développement de notre belle municipalité. En voici quelques exemples :

- L'amélioration de la patinoire (ajout de peinture, amélioration de l'éclairage, achat de nouveaux filets et de clôtures, etc.);
- La réfection de certaines passerelles en bois, ajout de deux toilettes sèches, rénovation du camp des chutes et drainage dans les sentiers d'Ixworth;
- L'achat d'un projecteur et d'une porte automatique pour la salle « Les Générations », d'un système d'irrigation pour les jardins de l'Or Vert, achat de mobilier et de panneaux d'interdiction de consommation de diverses substances pour le parc Intergénérationnel (fin du projet de 2017), et achat d'un nouveau module pour les enfants âgées entre 5 et 12 ans. Ensuite, des demandes de subvention ont été demandées à URLS, à PASSPA-Ministère de l'éducation du Québec et à PSISRPE-Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures pour un nouveau skate parc et un pumptrack.

Au niveau des chemins et de votre voirie locale beaucoup de changement et d'amélioration ont été effectués au courant de l'année : Réparation des deux entrées de la rue Beaulieu, réparation dans la côte allant à Saint-Gabriel, réfection de la rue Dionne, de la rue de l'Église, de la rue Lizotte, de la rue Ouellet et d'une section du 4 Rang Ouest.

Une demande de subvention a été déposée au PAFSSR-Fonds de sécurité routière pour la confection et l'installation d'un trottoir sur le chemin du Village débutant devant l'édifice municipal jusqu'à la première intersection de la rue Beaulieu. Également, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau panneau moderne « Attention à nos enfants » et d'un radar pédagogique.

Afin d'améliorer l'accessibilité aux bureaux administratifs, des demandes financières ont été demandées au fonds canadien de revitalisation des communautés, au programme du fond pour l'accessibilité (gouvernement du Canada) et au programme réfection et construction des infrastructures municipal pour adapter le hall d'entrée qui est présentement désuet et non conforme pour les aînées et les personnes à mobilité réduite.

Lors du dernier été, la Municipalité a eu le plaisir de vous présenter 7 spectacles hauts en couleur en collaboration avec diverses organisations (Fanfare Monfarleau, Productions BRB, 2 spectacles d'Émile Lizotte, Caisse 606, Cirque Kirkasse et Rolande). Un nouveau panneau d'interprétation sera installé au parc des Souvenances pour commémorer la fête du 100^e anniversaire du Pont Couvert.

Pour résumé le montant total des subventions reçues et confirmées est de 269 931.44 \$.

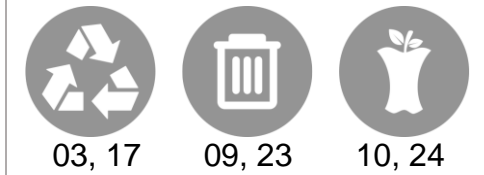
Nous vous souhaitons une année 2022 à la hauteur de vos attentes.

L'administration.

RUBRIQUES

- Mot de l'administration;
- Actualité municipale;
- Saviez-vous que...;
- Chronique;
- Rappels importants;
- Coup de cœur de Lisette;
- Club du Renouveau – Âge d'Or St-Onésime;
- Info en vrac.

CALENDRIER



Prochaine tombée du journal :
18 novembre 2021

Pour publication, faire parvenir à :
municipalite@stonesime.com



HORAIRE Bureau municipal

Lundi au mercredi
8 h 30 à 16 h 30

Judi
8 h 30 à 18 h 00

Vendredi
8 h 30 à midi

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2021

La prochaine séance du Conseil aura lieu le **15 novembre 2021** à 19 h 30, à la l'Hôtel de Ville, de Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue publique, selon les directives gouvernementales.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en septembre pour un montant de 21 179.26 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois d'octobre pour un montant de 28 858.98 \$;

Que la Municipalité retienne les demandes suivantes ; Corporation Salle André-Gagnon – 100 \$, Souper-bénéfice du Club Lions et de la Fondation de l'Hôpital- 75 \$;

Que la Municipalité verse 17 896.09 \$ taxes incluses, à Construction BML pour libérer la dernière retenue de 5 % comme stipulé au contrat et constitue un paiement final;

Que le Conseil autorise le paiement de 67 765.71 \$ taxes incluses , pour les travaux de reprofilage et nettoyage de fossés de la route de l'Église;

Que le conseil municipal autorise madame Nancy Lizotte, directrice générale, à faire préparer le dossier, à fournir les documents nécessaires à l'avocat et autorise celle-ci à signer les documents inhérents au dossier d'injonction dans le dossier # 7438-14;

Que le conseil municipal nomme madame Kathy Boissinotte au poste d'agente de développement à compter du 12 octobre 2021, comme soutien à la réalisation de la politique et du plan d'action en faveur des aînés et que la période de probation de celle-ci se terminera le 12 avril 2022. Le salaire fixé selon la structure salariale en vigueur et les conditions de travail seront fixés par contrat;

Que monsieur Jonathan Lizotte obtienne sa permanence à titre de responsable des travaux publics et que son contrat de travail soit mis à jour en fonction de sa permanence;

Que le conseil municipal adopte le règlement 2021-20 visant à modifier le règlement 2020-04 concernant la circulation et le stationnement – pour encadrer les stationnements interdits de l'annexe F;

Que la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth accepte le contrat de la Société VIA, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de traitement des matières recyclables conclu entre la Municipalité et la Société;

De payer la quote-part 2022 de la Municipalité à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest en deux (2) versements égaux pour un montant total de 35 468.00 \$;

Que le Conseil municipal accepte la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'accorder la dérogation mineure du 105 chemin du Portage et que la marge de recul avant de 5,14 mètres du bâtiment principal soit réputée conforme à la réglementation;

Que le conseil municipal de Saint-Onésime d'Ixworth nomme madame Barbara Gauthier à titre d'inspectrice régionale suppléante en bâtiment et en environnement.

★CLUB DU RENOUVEAU – ÂGE D'OR ST-ONÉSIME★

Le 30 septembre, se tenait l'assemblée générale annuelle du Club, en présentiel, lors d'un souper gratuit pour ses membres, avec poulet de grain et légumes de Saint-Onésime-d'Ixworth et la complicité du traiteur Alain Broggi de La Pocatière et de sa conjointe Guylaine Milliard.

Les quatre administrateurs du Club sont : Marie-France Proulx, trésorière, Daniel Marcil, secrétaire, Benoît Pilotto, vice-président et André Hudon, président.

La directrice générale de l'organisme CARREFOUR 50 + DU QUÉBEC, madame Denise Gagnon, nous a félicités, se disant surprise de toutes les actions accomplies par le Club en 2020, en pleine pandémie.

Le rapport d'activités du Club pour la période du 11 mars 2020 au 30 septembre 2021, se résume comme suit : nomination des Officiers le 16 mars 2020; changement d'assureur du Club (les assurances sont maintenant combinées avec celles de la municipalité à coût « beaucoup beaucoup » moindre); inventaire des biens du Club entreposés à La Pocatière depuis 2016, et décision quant aux biens en excédent qui seront vendus; demande à l'organisme NOUVEAUX HORIZONS de vendre certains biens obtenus par subventions (autorisation accordée le 27 avril 2021); abandon du local loué pour entreposage (en août 2020); participation au projet solidarité pandémie avec Francine Lamarre (appels téléphoniques aux Aînés, recrutement de neuf commissionnaires, et coordination de l'aide); aménagement du Jardin l'Or Vert, en collaboration avec le Comité de développement (installation de modules de jardinage, de tuiles de terrassement, d'un cabanon, d'une tonnelle, semences, plantations, entretien et arrosage du jardin, etc.); deux demandes de subvention, dont l'une pour l'installation d'un ouvre-porte automatique à la salle Les Générations (1000 \$ reçus de la députée-ministre Marie-Ève Proulx ainsi qu'un don de 500 \$ remis à la municipalité par le Club pour ladite porte) et enfin, assemblée générale spéciale des membres, en mai 2021, pour le remplacement des administrateurs démissionnaires.

Merci aux bénévoles du Jardin L'Or Vert, notamment, Marie-France Duclos, Bertrand Ouellet, Francine Lamarre et Marie-France Proulx. Le signataire de ce communiqué a également contribué aux ouvrages de construction.

Mlle MERCIS enfin, aux administrateurs qui ont quitté le conseil d'administration après de nombreuses et fructueuses années d'implication, soit : Rachel Soucy, présidente, Georgette Beaulieu, secrétaire et Maurice Miville, vice-président.

Il est maintenant temps de renouveler les cartes de membre. Nous espérons aussi que de nouveaux membres se joindront à nous, pour faire progresser le Club. Pour les personnes un peu hésitantes, ou pour vous qui craignez être avec des « inconnu.e.s », amenez vos ami.e.s !

Vos administrateurs sont en réflexion pour trouver des activités permises en fin de pandémie. Nous accepterons avec joie vos suggestions.

Bon automne et bon hiver, en santé et en bonne compagnie !

André Hudon, président
418 856-1559

♥COUP DE CŒUR DE LISETTE♥

Titre : La réconciliation

Auteur :Debbie Macomber

Éditeur: Guy St-Jean

A dix-huit ans, Cassie Carter quitte la maison familiale pour épouser un homme que ses parents n'approuvent pas. Douze ans plus tard, à la suite de son divorce de son mari batteur de femmes et contrôlant, elle revient dans sa ville natale. Elle n'a jamais réussi à renouer avec ses deux sœurs. Un jour, elle reçoit une lettre de son aînée à propos de l'héritage de ses parents. La réconciliation réunira-t-elle les trois sœurs?

Un roman qui parle d'espoir, de persévérance et de résilience.

Lisette L.

RAPPELS IMPORTANTS

Permis de rénovation et construction

Nous vous avisons qu'à partir du 1^{er} septembre 2021, qu'en cas de non-respect du règlement d'urbanisme (chapitre 4 article 4.1) d'omission de faire une demande de permis et qu'une constatation est fait, une amande de 75 \$ ainsi que le prix du permis seront émis automatiquement.

Résidus de pelouse et autres dans les grilles d'égout

Nous vous rappelons que selon le règlement 2020-12 concernant les nuisances (article 11) le fait de souiller le domaine public (grille d'égout ou autres) notamment en y déposant ou en y jetant de la terre, du sable, de la boue, du fumier, des pierres, de la graisse, de l'herbe coupée, des déchets domestiques ou autres, des eaux sales, du papier, de l'huile, de l'essence ou tout autre objet ou toute autre substance, constitue une nuisance et est prohibé.

Plaintes et commentaire

Pour toutes plaintes ou commentaires, nous vous demandons d'en parler directement avec la direction générale, afin de bien traiter vos demandes.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le cimetière a été construit en 1861 et béni le 17 novembre de la même année. Il a été agrandi quatre fois. À l'intérieur du cimetière, une petite ^partie a été réservée pour la sépulture des enfants morts sans baptême. Le charnier a subi quelques transformations. Il sert actuellement de remise.

Le presbytère fut construit en 1861 et son architecture est toujours demeurée sensiblement la même depuis sa construction. Quelques transformations mineures ont été apportées. Il a été vendu récemment en 2009.

L'église fut incendiée le 16 janvier 1972 vers la fin de la célébration eucharistique dominicale. L'incendie aurait été causé par une défectuosité dans le système de chauffage.

CHRONIQUE

Loi sur les véhicules hors route : nouvelles exigences à venir

La nouvelle LVHR vient d'élargir la gamme des types de véhicules qui lui sont assujettis. En effet, le VHR est défini ici comme étant une motoneige, une motoquad, un autoquad et une motocyclette tout terrain, y compris un motocross.

Le port du casque protecteur avec visière ou lunettes de sécurité conforme est bien sûr toujours obligatoire. Les amendes ont augmenté et le montant de la peine serait de 250\$ à 350\$, selon le cas. La règle concernant les systèmes d'échappement modifiés a aussi été resserrée. Il est maintenant interdit de mettre en vente, d'installer, de faire installer et bien sûr de circuler avec une motoneige dotée d'un système d'échappement qui n'est pas conforme à la norme SSCC/11 (qui est inscrite sur le silencieux). Les motoneiges fabriquées avant 2011 bénéficient par contre d'un droit acquis.

Il est également obligatoire de détenir un permis de conduire valide pour circuler sur un sentier, sur une route, sur une terre publique ou sur toute terre privée appartenant à une municipalité. Par permis valide, on entend tout permis autorisant la conduite d'un véhicule routier délivré en vertu du code de la sécurité routière qui est valide. Autre nouveauté, les dispositions du code de sécurité routière encadrant la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et la drogue s'appliqueront en sentier et dans tout autre lieu de circulation visé par la LVHR. Par exemple, un conducteur dont le permis de conduire automobile est visé par la mesure zéro alcool devra aussi respecter cette condition pour la conduite d'un VHR. Pour les personnes mineures, il n'y a aucun changement. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans et ceux-ci doivent détenir un certificat de formation qui atteste la réussite d'un examen ou d'une formation obligatoire prévus par règlement. La nouvelle loi prévoit aussi une sanction pour toute personne qui permet ou qui tolère qu'un mineur sur qui il a l'autorité conduise un VHR sans respecter cette réglementation. Rien ne s'applique présentement en ce qui a trait à la perte de points d'inaptitude, mais il y a des discussions en ce sens qui pourraient être modifiées dans un futur rapproché.

Selon des statistiques du gouvernement du Québec, durant les années 2009 à 2019, ce sont 25 décès en motoneige et 28 décès en VTT qui sont survenus en moyenne chaque année. Cela représente des centaines de décès et des milliers d'hospitalisations. Nous devons travailler tous ensemble pour rendre cette activité la plus sécuritaire possible. En terminant, nous vous souhaitons une bonne saison et soyez prudent.

Source :



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup
Sûreté du Québec